Commune de l'Hôpital-du-Grosbois

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 avril 2024

Absents excusés:

Déborah CUGNEZ (procuration Sylvie CUCHOT)

Aurore KOLLY-BOUHERET (procuration Benoît KOLLY)

Secrétaire de séance : Marie-Jo FLEURY

Les modifications suivantes sont apportées au compte-rendu de la séance du 7 mars 2024 :

1/ Le montant du loyer du petit studio est de 280 € (hors électricité)

2/ Le permis de construire pour M. Julien GRILLOT (SCI JNS) est au 6 Grande rue (et non pas au 5)

3/ Les n° de parcelles de Mrs Alain BLAUDET et Bruno KOLLY sont erronnés dans la liste des demandes de certificats d'urbanisme opérationnels : Il convient de lire, Alain BLAUDET, parcelle ZA 97 et Bruno KOLLY, parcelle ZA 247.

Il est ensuite approuvé à l'unanimité.

1- Urbanisme

- > Déclaration préalable : Serge ANGELI : carport à côté de la maison (rue du marronnier)
- > Permis de construire : Valentin FOURQUIER : maison rue des Graviers
- Permis de démolir : SNCF, ancienne hall de gare.

Avis favorable du Conseil à l'unanimité pour ces demandes.

2- Votes des budgets 2024, affectation des résultats

> Affectations des résultats

Budget général

Report recettes fonctionnement (RF 002):

248 778.29 €

Report recettes investissement (RI 001):

77 769.00€

Budget assainissement

Report recettes fonctionnement (RF002):

903.67 €

Vote: 14 voix pour

> Taux de fiscalité

Pour équilibrer le budget 2024, il est proposé de limiter l'augmentation des taux de la fiscalité sur la part communale à 5 % soit :

Foncier bâti:

Taux de référence pour 2023 : 29.18

Taux 2024 avec augmentation de 5 %: 30.64

Foncier non bâti:

Taux de référence pour 2023 : 23.01

Taux 2024 avec augmentation de 5 %: 24.16

Taxe habitation (logements vacants et résidences secondaires):

Taux de référence pour 2023 : 15.00

Taux 2024 avec augmentation de 5 %: 15.75

Ce qui représente un produit supplémentaire pour la commune d'environ 9 788 €.

Vote: 13 voix pour / 1 contre (MADER Alain)

> Budgets général 2024

INVESTISSEMENT

Report excédent 2023 reporté sur 2024 : 77 769.00 €
Recettes prévisionnelles 2024 investissement : 302 450.00 €
Dépenses prévisionnelles 2024 investissement : 293 660.00 €

Excédent prévisionnel (cumulé avec report) :

8 790.00€

FONCTIONNEMENT

Report excédent 2023 reporté sur 2024 : 248 778.29 €
Recettes prévisionnelles 2024 fonctionnement : 689 360.29 €
Dépenses prévisionnelles 2024 fonctionnement : 399 661.00 €

Excédent prévisionnel (cumulé avec report):

289 699,29 €

Vote: 14 voix pour

> Budget assainissement 2024

Report excédent constaté 2023 reporté sur 2024 : 903.67 €
Recettes prévisionnelles 2024 en section fonctionnement : 2 633.67 €
Dépenses prévisionnelles 2024 en section fonctionnement : 2 610.00 €

Vote: 14 voix pour

3- Travaux SYDED : choix de durée d'amortissement

Il a été décidé un amortissement sur 30 ans concernant les travaux pour comptes de tiers (raccordements électriques des constructions Meyer et Tison, situées à proximité du cimetière). Suite à une évolution réglementaire, ce type d'opérations ne pourra pas être reconduit.

4- <u>Les élections européennes</u> auront lieu le 9 juin 2024 de 8 h 00 à 18 h 00 au Cusenier (salle de convivialité).

5- ZAER: définition de zones sur la commune

Après réflexion, le conseil municipal ne dispose pas de parcelles appropriées sur la commune susceptible d'accueillir des zones de production d'énergies renouvelables.

6- « Le Cusenier » :

- Inauguration le 4 mai : la finalisation de l'organisation est en cours. Une invitation sera adressée dans les prochains jours à chaque habitant de la commune.
- Définition des loyers locaux professionnels : des locaux situés dans le Cusenier seront proposés à la location dans les prochaines semaines (environ 100 m2). Le prix du loyer est en cours de réflexion.

7- Micro-crèche et volrie : demandes de subventions

Le conseil municipal autorise le maire à demander des subventions pour les stores qui seront installés sur la terrasse de la Micro-crèche et les travaux de voirie prévus ; ainsi que pour l'assistance à maitrise d'ouvrage concernant le Parc Mourot et les vestiaires du stade.

Vote à l'unanimité

8- Questions diverses

- Télécommunications: le réseau cuivre va progressivement être supprimé (2026, 2027), il convient de se rapprocher de vos opérateurs de téléphone pour installer la fibre.
 - Point important : démarche à effectuer même si l'utilisation ne concerne que le téléphone fixe.
- Déjection canine : lors du nettoyage du village, il a été remarqué que la place du village était souillée par des crottes de chiens.
 - Merci aux propriétaires d'animaux de respecter les règles. En cas d'infractions constatées, des amendes pourront être dressées. Le Maire prendra un arrêté dans les prochains jours pour en fixer le montant.
- Ecole: pour rappel, les inscriptions auront lieu jeudi 2 mai entre 16 h 15 et 18 h 30 ou sur RDV au 03.81.59.20.14.

Prochain Conseil municipal prévu le 2 mai 2024.

La séance est levée à 23 h 55.

La secrétaire de séance,

Marie-Jo FLEURY

Le Maire.

(Jean-Claude GRENIER

INFORMATION IMPORTANTE!

FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE

PREPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR EVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE FIXE AU PLUS TARD DEBUT 2027!



Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan Gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, **Orange** (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé sur notre Commune début 2027!

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, VDSL, etc.) aura lieu au plus tard début 2027 sur notre Commune. Si vous êtes toujours connecté à ce réseau¹, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre² pour éviter une coupure de vos services à cette date.

Qui est concerné?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture³.

Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard début 2026 fermeture commerciale, aucun opérateur ne pourra vendre à ses clients une offre Réseau Cuivre, de l'abonnement téléphonique aux abonnements internet.

Au plus tard début 2027 fermeture technique, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques tels que : Assistance et Téléassistance) après 2027 fermeture technique.

Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre⁴. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver <u>uniquement ce service</u> et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

¹ Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

² Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

³ En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

⁴ Ou autre solution alternative.